

Renseignements sur la conférence – Réunion ministérielle

La Conférence de la Fonction publique de l'Ontario est une réunion des membres de 26 ministères ontariens différents au sein du SEFPO. Vous êtes le personnel de première ligne à la FPO, forte de 43 000 membres, et faites partie des plus de 100 000 familles membres du SEFPO.

Le samedi 6 novembre 2010, tous les délégués à la conférence se réuniront pour participer à une assemblée plénière d'inauguration de la conférence.

Qui doit participer

Si vous êtes président du Comité local d'exécution et du renouvellement (CLER), vous êtes automatiquement premier délégué à la réunion divisionnaire de votre ministère. Si un poste de président du CLER est vacant au sein d'un ministère dans votre section locale, le président de la section locale est automatiquement premier délégué s'il fait partie de ce ministère, conformément à la politique en vigueur. En ce qui concerne tous les autres ministères, les délégués doivent être élus, conformément à la politique en vigueur.

Les membres du Comité d'exécution et du renouvellement du ministère, du sous-comité sur la santé et la sécurité au travail et du Conseil exécutif courants sont automatiquement délégués, sans restrictions. Ils sont en sus du nombre de délégués autorisés pour leur section locale. Les suppléants qui assistent à la conférence doivent également être élus. Les suppléants et observateurs qui accompagnent les délégués le font aux frais de la section locale. Le Siège social ne prendra en charge de tels frais que lorsque le suppléant assiste **à la place d'un délégué**.

Que doit-on faire pour participer

Imprimez et remplissez les différents formulaires que vous trouverez sur le site Web du SEFPO, à l'adresse www.sefpo.org. Vous les trouverez sous Conférence et réunions divisionnaires 2010. Vous pouvez les scanner, les envoyer par courriel ou par télécopieur à l'Unité de la sécurité d'emploi, au 416-448-7462. Vous devez retourner :

- le formulaire d'inscription et d'avance de fonds;
- le formulaire de garde d'enfants et le formulaire d'autorisation;
- le formulaire d'aide personnelle;
- le questionnaire;
- le formulaire d'inscription à l'atelier; et
- le formulaire de demande de congé.

Hôtel

Les membres feront le nécessaire pour leur hébergement et les modalités de paiement de leur chambre d'hôtel dans le cadre des réunions divisionnaires 2010 de la FPO. Le Siège social ne prendra pas en charge les frais d'hébergement des membres qui vivent à moins de 60 kilomètres de l'hôtel, à moins qu'ils ne doivent absolument rester à l'hôtel en raison d'une séance tard dans la soirée ou si les frais d'hébergement sont inférieurs à l'indemnité de parcours.

Aucuns frais ne seront rétroactivement facturés au SEFPO. Conformément aux politiques du SEFPO, les délégués seront remboursés du coût d'une chambre à deux lits partagée seulement. Les tarifs des chambres d'hôtel sont comme suit (taxes en sus) :

Simple ou double	-	199 \$ (plus taxe)
Chambre à deux lits partagée	-	99,50 \$ (plus taxe)

C'est à vous qu'il incombe de trouver un ou une autre membre avec qui partager votre chambre d'hôtel. Si votre compagnon/compagne de chambre ne se présente pas à la conférence, vous devrez payer le plein coût de la chambre. Les membres qui choisissent une chambre individuelle doivent payer la différence entre le prix d'une chambre partagée et celui d'une chambre individuelle.

Veuillez prendre vos dispositions en appelant directement l'hôtel Sheraton.

1-888-627-7175 ou 416-947-4955 ou réservez en ligne à <http://www.starwoodmeeting.com/book/OPSDIV>. La date limite pour la réservation des chambres d'hôtel est le 6 octobre 2010.

Stationnement

- Le taux de stationnement quotidien au parc de stationnement de l'Hôtel de ville (directement en face du Sheraton) est de 22 \$.

Directives en matière d'admissibilité des délégués

L'admissibilité des délégués est déterminée par la configuration du ministère, pas par la section locale. Les suppléants sont bienvenus, mais la section locale doit prendre leurs frais en charge (le Siège social ne paiera les frais d'un suppléant que s'il remplace le délégué).

Directives en matière d'admissibilité des délégués

L'admissibilité des délégués est basée sur la formule du congrès pour chaque ministère.

Jusqu'à 150 membres : 1 délégué
De 151 à 300 membres : 2 délégués
De 301 à 500 membres : 3 délégués
De 501 à 800 membres = 4 délégués ...

Changement de statut

Si le statut d'un membre change, comme par exemple s'il passe de suppléant à délégué avant la réunion, il doit en informer Cynthia Forsyth et télécopier cette nouvelle information au Siège social, au numéro 416-448-7462. Si le changement a un impact sur votre réservation d'hôtel, veuillez à en informer immédiatement l'hôtel.

Numéro d'adhésion syndicale

- Aux fins d'identification, assurez-vous d'inclure votre numéro d'adhérent. Si vous ne l'avez pas ou ne le connaissez pas, utilisez votre NAS.
- Vérifiez que votre numéro se trouve sur votre formulaire d'inscription et d'avance de fonds avant de le télécopier à l'Unité de la sécurité d'emploi, au Siège social.

Avances de fonds (réservé aux délégués)

- Faites vos demandes d'avances de fonds tôt en utilisant le formulaire d'inscription et d'avance de fonds que vous trouverez sur le site Web.
- Indiquez si le chèque doit être envoyé à votre domicile ou si vous préférez le ramasser à la réunion.
- Il faut un préavis de deux semaines pour les avances de fonds qui doivent être envoyées par la poste et d'une semaine pour les avances de fonds ramassées à la réunion.

Absence autorisée (réservé aux délégués)

- La date limite pour les demandes de congé est le 22 octobre 2010.
- N'oubliez pas d'indiquer le nom de votre employeur et les nom, titre, adresse et numéro de télécopieur de votre superviseur.
- Veuillez utiliser le formulaire de demande de congé.

Formulaire de garde d'enfants

Les services de garde d'enfants seront coordonnés par l'Unité de la sécurité d'emploi conjointement avec le fournisseur de services de garde d'enfants (éducateur de la petite enfance) pour la conférence et les réunions divisionnaires de la FPO qui auront lieu du 5 au 7 novembre 2010.

La Loi sur les garderies régit la garde d'enfants. La loi établit les directives afin d'assurer que les enfants pris en charge sont bien soignés. La loi stipule le nombre d'enfants, compte tenu de leur âge, dont peut s'occuper un adulte.

Le rapport personnel-enfants est comme suit :

➤ Besoins spéciaux	n'importe quel âge	1:1
➤ Bébé	6 semaines à 18 mois	1:3
➤ Tout-petits	18 à 30 mois	1:5
➤ Enfants d'âge préscolaire	2,5 à 6 ans	1:8
➤ Enfants d'âge scolaire	6 ans et plus	1:15

Votre aide est nécessaire pour faire en sorte que vos enfants reçoivent des soins de qualité supérieure, conformément à la Loi sur les garderies. Pour utiliser les services de garde d'enfants pendant la Conférence et les réunions divisionnaires de la FPO, veuillez remplir les formulaires de garde d'enfants et d'autorisation et les envoyer au Siège social accompagnés de vos renseignements au plus tard le 8 octobre 2010. Cela nous permettra d'embaucher un nombre de personnes suffisant pour s'occuper de vos enfants, compte tenu de leurs âges et besoins spéciaux.

Bébés et tout-petits

Les bébés (jusqu'à 18 mois) et les tout-petits (18 à 30 mois) seront pris en charge en fonction de leurs besoins individuels. Nous vous demandons de nous fournir la préparation pour nourrissons, les biberons, les couches et la nourriture pour bébés, tel que nécessaire. Nous fournissons un berceau pour la sieste, mais si vous pouvez amener de petits berceaux, sièges d'auto ou poussettes pour le moment des repas et la promenade, ce serait bien.

Enfants d'âge préscolaire et scolaire

Pour les enfants d'âge préscolaire (30 mois à 6 ans) et les enfants d'âge scolaire (6 ans et plus), les journées seront remplies d'activités et jeux appropriés, y compris promenades, musique, lecture, activités créatives et activités de théâtre. Seuls les enfants d'âge scolaire (6 ans et plus) pour lesquels nous avons reçu un formulaire d'autorisation auront le droit d'aller nager.

Enfants d'âge préscolaire et scolaire (suite)

Les enfants assez âgés pour consommer des aliments « réguliers » recevront un dîner sain et nutritif et un casse-croûte, qui satisfont les directives de la Loi sur les garderies.

Si le temps le permet, nous sortirons à l'extérieur chaque jour pour prendre l'air. Nous vous demandons donc d'apporter des vêtements en conséquence.

Nos heures d'ouverture sont les suivantes :



Conférence et réunions divisionnaires 2010 de la FPO



Le vendredi 5 novembre 2010, de 19 h à 22 h
Le samedi 6 novembre 2010, de 8 h 30 à 23 h
Le dimanche 7 novembre 2010, de 8 h 30 à 13 h

Veillez soumettre les formulaires de garde d'enfants et d'autorisation (vous les trouverez sur le site Web du SEFPO, à l'adresse <http://www.sefpo.org>) accompagnés de tous les autres formulaires au plus tard le 8 octobre 2010.

Ordre du jour provisoire

Le vendredi 5 novembre 2010

19 h à 21 h Inscription, étage de la conférence

Suite de réception - Springsong/Spindrift

Suites de garde d'enfants À déterminer

Le samedi 6 novembre 2010 – Grande salle des assemblées plénières

7 h 30 à 10 h 30 Inscription, étage de la conférence

9 h à 9 h 05 Rappel à l'ordre du jour – Roxanne Barnes, présidente du CCER

9 h 05 à 9 h 15 Discours d'ouverture - Smokey Thomas, président du SEFPO

9 h 15 à 9 h 25 Discours d'ouverture – Patty Rout, 1^{ère} vice-présidente/trésorière

9 h 25 à 9 h 45 Mise à jour du CCER

Ordre du jour provisoire (suite)

Le samedi 6 novembre 2010

9 h 45 à 10 h	Santé et sécurité
10 h à 10 h 15	Intégrité de l'unité de négociation
10 h 15 à 10 h 30	Comité d'examen des dossiers du ministère
10 h 30 à 10 h 45	Équité salariale/Contestation fondée sur la Charte
10 h 45 à 12 h	État du Syndicat
12 h à 13 h 15	Dîner
13 h 15 à 16 h	Réunions divisionnaires
17 h 30 à 18 h 30	Séance d'accueil pour les nouvelles équipes CERM (salle de l'Hôtel de ville)

Endroits des réunions divisionnaires des CERM

Agriculture, Alimentation et Affaires rurales	- Attendons confirmation
Procureur général	- Salle de bal Civic Nord
Bureau du Conseil des ministres (pas de CERM courant)	- À déterminer
Services à l'enfance et à la jeunesse	- Conférence B
Citoyenneté et Immigration	- Wentworth
Services sociaux et communautaires	- Dominion Sud
Sécurité communautaire et Services correctionnels	- Dominion Nord
Probation et Libération conditionnelle	- Salle de bal Civic Sud
Culture et Tourisme	- Kent
Développement économique (trois ministères)	- Conférence A
- Recherche et innovation	
- Services aux consommateurs	
Éducation	- Conférence E
Environnement	- Conférence D
Énergie (pas de CERM courant)	- À déterminer

Endroits des réunions divisionnaires des CERM

Finances et Revenu	- Conférence C
Services gouvernementaux et Services aux consommateurs	- Conférence F
Santé et Soins de longue durée-Promotion de la santé	- Conférence G
Commerce et investissements internationaux (pas de CERM courant)	- À déterminer
Travail	- Conférence H
Affaires municipales et Logement	- Elgin
Richesses naturelles (Affaires autochtones)	- Salle de bal Essex
Développement du Nord, des Mines et de la Forêt	- Windsor E et W
AOE	- Huron
Solliciteur général	- Simcoe
Formation, Collèges et Universités	- Kenora
Transports	- Salle de l'Hôtel de ville

Le dimanche 7 novembre 2010

L'inscription aux ateliers aura lieu dans chaque salle de conférence individuelle à 8 h 30

Article 20 et redéploiement	- Salle de bal Essex
Article 20 et redéploiement	- Dominion Sud
Des liens à créer	- Salle de bal Civic Nord
Des liens à créer	- Salle de l'Hôtel de ville
Maltraitance et harcèlement en milieu de travail	- Conférence B et C
Maltraitance et harcèlement en milieu de travail	- Conférence D et E
Défendre les services publics	- Salle de bal Osgoode
Défendre les services publics	- Attendons confirmation

Endroits des réunions divisionnaires des CERM

Probation et Libération conditionnelle, réunion divisionnaire - Salle de bal Civic Nord

Services correctionnels, réunion divisionnaire - Dominion Nord